Communiqué

de Presse

UNION SYNDICALE CGT de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Paris le vendredi 19 juin 2015

USAP USAP USAP

USAP-CGT

Bourse du travail 3, rue du château 75010 Paris

: 01 42 08 82 14



: 01 42 45 79 51



: usap-cgt@sap.aphp.fr



Contrairement aux informations parues dans la presse, l'USAP CGT n'a donné aucun accord ou signature concernant le document intitulé relevé de décision proposé par le Directeur Général le 17 juin 2015.

Lors des grèves et manifestation du 21, 28, 2 juin en local le 11 et 18 juin 2015 les personnels mobilisés et déterminés ont exigés : le retrait du plan de réforme du temps de travail du Directeur Général de l'APHP Martin HIRSCH, ni négociable ni amendable.

A l'origine du conflit le Directeur Général voulait imposer sa réforme pour le 18 juin : la mobilisation des agents le met en échec.

Grâce à cette détermination historique des personnels, le Directeur général a retiré le projet initial du 23 avril, ainsi que celui du 26 mai et le document du 2 juin, marquant ainsi un premier recul.

Mais cela ne suffit pas ! Nous continuons d'exiger le retrait de la réforme de la réorganisation du temps de travail sous toutes ses formes telle que contenu dans la feuille de route « intitulé relevé de conclusion », c'est en ce sens qu'est intervenu le 17 juin l'USAP CGT.

Dans ce cadre, l'USAP CGT exige : une communication écrite, claire et non interprétable, affirmant le retrait effectif de sa réforme.

Le directeur général, quant à lui, parle d'expression directe et veut engager les organisations syndicales dans la mise en œuvre de ses objectifs, laissant entendre que les organisations syndicales auront leur mot à dire. L'USAP CGT n'est pas un syndicat d'accompagnement et respecte le mandat donné par le personnel pour le retrait de la réforme.

C'est pour cela que nous exigeons :

- Le retrait de tous les groupes de travail en local qui œuvrent depuis mars 2015 à la mise en œuvre de cette réforme par le biais de l'encadrement sous le couvert de « discussions locales »
- Le maintien de tous les jours RTT, des droits et du statut particulier de l'APHP
- le maintien des trois équipes fixes (jours, après- midi dites de garde et nuit)
- L'arrêt des actions juridiques contre les agents et le respect du droit de grève
- le remboursement des jours de grève
- la stagiairisation des CDD et l'embauche
- des moyens budgétaires et des emplois pour une véritable amélioration des conditions de travail

Nous exigeons également le retrait du plan d'économie de 150 M€ à l'APHP et l'arrêt des plans d'austérité imposés aux hôpitaux publics.

Il faut poursuivre la lutte et les mobilisations dans les établissements, résister et être vigilants pendant la période estivale.

Dés le 25 juin 2015, l'USAP CGT appelle les personnels à participer massivement à la journée de grève et de manifestation pour exiger également le retrait de la loi Touraine POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE SANTE.